Proposition 8

***Il est proposé***

8.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN poursuive son engagement au sein de la Convergence populaire afin d’en assurer la pérennité et le dynamisme.

Les ateliers 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 3 a adopté l’amendements suivant :

**Atelier 3**

u Ajouter à la fin : Que le CCMM apporte une priorisation de la protection des handicapés et du respect de leur droit auprès de la convergence et de ses revendications.

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 8.1 telle quelle :

**8.1** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN poursuive son engagement au sein de la Convergence populaire afin d’en assurer la pérennité et le dynamisme.